

Abus de confiance :

écrit par Dennis_ Rombaut_ | mars 28, 2022

L'abus de confiance signifie qu'une personne ne rend pas certains biens ou fonds qui lui ont été donnés dans un but précis ou pour être rendus plus tard. En d'autres termes, ce qui leur a été donné est mal utilisé.

Pour plus d'informations sur cette infraction, une sanction concrète et/ou des conseils adaptés à vos besoins, contactez nos avocats pénalistes à l'adresse info@studio-penale.be.